

NAAP

MAGAZINE

metaa
FO

CARRIÈRE

CLASSE EXCEPTIONNELLE,
FORMATION CONTINUE,
POSTES OUVERTS AU CAPLP

RÉMUNÉRATION

PRIME D'ÉQUIPEMENT, INFORMATIQUE

RETRAITE

L'APRÈS EN CHARGE
DE LA PÉRIODE D'AUTONOMIE

ET + ENCORE



LES EFFECTIFS

DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE : AVENIR EN DANGER !

VOIEPRO

ÉDUCATION, DIPLÔMES
ET ENTREPRISE

LA TRIBUNE

MA LIBERTÉ
VA CRAQUER !

PERSONNELS

LA CRISE SANITAIRE
ET LES CPE

ÉDITO

EDILLO

CHAPEAU À TOUS LES PLP ET LES PERSONNELS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE !

J'étais tenté de plagier le titre de l'excellent *Philosophie Magazine*¹ : « Plaidoyer pour la nuance (Quand tout le monde veut en découdre) » mais j'ai préféré dire une autre vérité : **Bravo aux PLP !** Car comment ne pas voir que dans les LP, SEP, Segpa, Erea, nous avons réussi un exploit extraordinaire ce premier trimestre alors que le ciel nous est tombé sur la tête : reprise d'une scolarité sous masques, attaques de l'École au travers de l'assassinat effroyable de Samuel Paty, confinement et jauges élèves réduites en fonction des réalités des établissements, PFMP au gré des possibles auto-confinement... Nous avons réussi à assurer nos cours aux élèves qui, alors qu'ils avaient mal vécu le premier confinement, étaient demandeurs d'École ! Bravo ! Et ce malgré les contraintes sanitaires, malgré le moral en berne, la mise en doute permanente du sens de notre métier, malgré le profond malaise qui nous remue, malgré la violence portée en étendard par les ennemis de la République. Bravo, car nous avons donné à notre mission de PLP, de CPE, de personnels de la Voie Professionnelle toutes ses lettres de noblesse.

Quand je m'autorise à regarder l'École en Italie, en Espagne, au Royaume-Uni, quand j'observe la fermeture de toutes les écoles en Allemagne alors je vous le dis : vous pouvez, nous pouvons être fiers du travail accompli !

Tout voudrait que je noircisse le tableau en cette veille de Noël en surfant sur nos fatigues, nos ras-le-bol, nos colères non feintes qui font suite aux multiples andouilleries. C'est vrai que le déconomètre bat son plein. Je lis aussi toute la presse syndicale engoncée dans un esprit noir, révolutionnaire (ou contre-révolutionnaire car non porteur des valeurs de 1789 ni de la Charte d'Amiens) et, franchement, comme le disent mes élèves (loin de toutes niaiseries et avec une fraîcheur déconcertante : « Ça me donne des envies de chialer... j'ai le seum ! ». Je devrais comprendre que nous sommes au bord de l'insurrection quand mes voisins dans mon village, eux, veulent retrouver foi en la République, clarté des consignes, confiance en leurs représentants, tranquillité et une espérance pour une vie meilleure. Bref, la vie des **braves gens**² !

Je vois dans nos LP des personnels qui se donnent à fond malgré les cernes qu'ils ne parviennent plus à masquer, leurs colères bouillonnantes, mais ils retrouvent pourtant des élèves pour qui – parce que notre mission est plus forte que tous les pisse-froid à qui les chaînes d'infos tendent les micros – nous nous donnons, nous, à fond pour qu'enfin nos jeunes recouvrent des rails pour une vie future, insérés et citoyens. Chers collègues, je vous jure que ce n'est pas rien ce qu'on réussit. Pour une École qui émancipe encore et encore. **Le SNETAA est votre micro ! Pour revendiquer, exiger et dire nos réussites.**

Je n'avais pas envie d'aller dans le sens du vent car je n'oublie pas que le SNETAA est un syndicat de salariés (de fonctionnaires d'État et de contractuels de l'État), qu'il est majoritaire et qu'il porte la voix du plus grand nombre. Ce

1. lire l'excellent *Philosophie Magazine* n° 145 de décembre 2020 et janvier 2021 avec en couverture : « Plaidoyer pour la nuance (Quand tout le monde veut en découdre) » , 5,90€

2. *Braves Gens*, Anton Tchekhov, 1886

n'est pas un simple syndicat de militants (que je soutiens et que je loue chaque jour) mais un syndicat d'adhérents, un syndicat des choses du quotidien pour sa mission première en tant que syndicat : **ASSURER L'EMPLOI** (comme nous l'avons fait pour empêcher la suppression de 1 200 PLP à la rentrée 2019 en négociant pas à pas les grilles horaires), **CRÉER DU DROIT POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL** (en accroissant les cours en effectifs allégés), **BATAILLER POUR FAIRE RECONNAÎTRE LE TALENT DES PLP** (reconnaissance CAPPEI, ISOE part modulable en 3^e de Segpa, Isoe part modulable la plus élevée, identique de la seconde à la terminale - ce qui n'est pas du tout le cas en lycée général ou technologique par exemple), des heures de concertation hors élèves. Et **les batailles se continuent chaque jour** pour ne pas vider nos LP de nos élèves, pour être dûment formés sur temps de travail, pour être accompagnés plutôt que censurés, pour être soutenus dans les difficultés du quotidien, pour qu'on soit respecté en toute circonstance et qu'on obtienne une paie à la hauteur de ce que l'on vaut. Oui, nous sommes la colonne vertébrale de la République. Je sais que ces mots ont été tellement usés qu'on finit par croire que c'est de la soupe... Sauf que dans nos établissements professionnels, notre mission a encore plus de sens et l'expression prend corps.

Comme vous, je vois le désenchantement du monde mais la mission du SNETAA est une mission syndicale : coûte que coûte, défendre l'emploi, défendre nos conditions de travail et revendiquer avec force et sérieux une reconnaissance de la spécificité des PLP et de tous les personnels de l'enseignement professionnel initial, public et laïque. **Cela passe par le bas de la fiche de paie.**

Je ne serais pas dans l'air du temps ? « Être dans le vent est le plaisir d'une feuille morte ! ».

Le SNETAA est bien vivant pour porter les revendications du plus grand nombre des PLP pour réenchanter notre métier, pour que tous les PLP soient enfin reconnus dans leur mission et, avec le SNETAA, nous y arrivons par la force de nos convictions, par des heures et des heures de travail des militants qui vous représentent réellement, par une expertise reconnue qui évite le mélange des genres : aux politiques la charge de décider, aux syndicats celles de représenter les personnels. C'est ça l'indépendance à l'égard des partis politiques ; il ne suffit pas de le dire, il faut l'appliquer, Camarades !

Loin du corporatisme étriqué, le SNETAA a une vision éclairée pour une École Publique, Laïque, car Républicaine.

Des combats, on les mène.

Des batailles, on en gagne.

De la rancœur et de la colère, on les entend et on les porte pour transformer la réalité.

Notre syndicalisme est porté par l'espoir rassurant d'un meilleur avenir qui peut se construire. Maintenant.

Ensemble, avec le SNETAA, nous sommes les bâtisseurs d'un métier qu'on veut voir évoluer avec nous, par nous, pour nous.

Du bonheur ??? Belle question philosophique qui n'a pas de réponse binaire. Ce binaire qui balaie la nuance, amène haine, violence et totalitarisme. Alors de la fierté ? De la fierté, oui. Je suis fier d'être Professeur de Lycée Professionnel et je voudrais qu'en cette veille des vacances de fin d'année, les PLP ressentent combien ils peuvent être fiers.

Soyez fiers de ce que vous faites !

Soyons fiers d'être les nouveaux Hussards de la République !

Continuons ensemble à faire changer le monde !

**Soyons fiers de former ce corps d'élite de l'Éducation nationale :
Professeurs de Lycée Professionnel.**

Bon repos mérité et portez-vous bien !



Pascal VIVIER
Secrétaire général

SOMMAIR



IAP
MAGAZINE

L'AP N° 586
EST UNE PUBLICATION DU
SYNDICAT NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ACTION AUTONOME **FORCE OUVRIÈRE**

RÉDACTION

SNETAA-FO 24 rue d'Aumale 75009 Paris
Tél.: 01 53 58 00 30 | snetaanat@snetaa.org

CPPAP 0125 S 07264 ISSN 1273 5450

Directeur de la publication : Pascal VIVIER

Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI

Directeur artistique : Wanderson RIBEIRO

Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT

Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO

Couverture : Tony GIRARDIN

Illustration : Alice CAROÇA, Zaïtchick, Colm

Images : 123rf.com | Imprimé en France



	ACTUALITÉS	06
	POURQUOI L'ENSEIGNEMENT DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE PASSERAIT-IL UNIQUEMENT PAR L'EMC ?	
	PÉDAGOGIE	08
	LE POINT SUR L'ÉVALUATION DU CHEF-D'ŒUVRE ; CRÉATION DE LA MENTION COMPLÉMENTAIRE DE NIVEAU 4 « SERVICES NUMÉRIQUES AUX ORGANISATIONS » (BAC + 1) ; LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU NUMÉRIQUE	
	LA TRIBUNE	12
	MA LIBERTÉ VA CRAQUER !	
	DOSSIER SPÉCIAL	14
	LES EFFECTIFS DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE À LA RENTRÉE 2020 : LES CHIFFRES QUI COMPROMETTENT L'AVENIR À COURT TERME	
	VOIE PROFESSIONNELLE	18
	ÉDUCATION, DIPLÔMES, ENTREPRISE	
	CARRIÈRE	20
	CLASSE EXCEPTIONNELLE, FORMATION CONTINUE, POSTES OUVERTS AU CAPLP	
	RÉMUNÉRATION	21
	PERSONNELS	22
	LA CRISE SANITAIRE ET LA POLYVALENCE DES CPE ; LE SNETAA-FO RELANCE SES FORMATIONS POUR LES CONTRACTUELS	
	RETRAITE	23
	HORS DE FRANCE	24
	BRÈVES	26
	PLACE AUX JEUX	28
	CULTURE À LA MAISON	30
	SYNDIQUEZ-VOUS	31

POURQUOI L'ENSEIGNEMENT

DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE PASSERAIT-IL UNIQUEMENT PAR L'EMC ?

Après l'assassinat de Samuel Paty, Jean-Michel Blanquer souhaite « dès la rentrée prochaine » un « renforcement de l'enseignement moral et civique, notamment en termes de nombre d'heures de cours ». Un enseignement qui a évolué depuis la laïcisation de l'école, et qui a été renforcé ces dernières années.

Pour le SNETAA-FO, au lendemain de l'événement tragique du 16 octobre dernier, cet enseignement est fondamental, et nous y tenons ! Mais force est de constater que c'est un peu la cinquième roue du carrosse. Cela crée chez nos collègues une énorme frustration de ne pas y consacrer le temps qu'il faudrait.

Depuis 2015, la réforme de l'enseignement moral et civique (EMC) définit la mission des enseignants par la réaffirmation du sens civique de leur rôle et de la légitimité de cet enseignement à l'École, ainsi que par la recherche d'une transformation des pratiques pour rompre avec le passé au profit d'un enseignement actif. Il s'agissait alors d'unifier ce que l'on appelait jusque-là l'instruction civique à l'école primaire, éducation civique au collège, éducation civique, juridique et sociale au lycée.

L'objectif de l'EMC est d'associer dans un même mouvement la formation du futur ci-

toyen et la formation de sa raison critique. Ainsi l'élève acquiert-il une conscience morale lui permettant de comprendre, de respecter et de partager des valeurs humanistes, de solidarité, de respect et de responsabilité. En février 2020, avec la transformation de la voie professionnelle, les nouveaux programmes d'EMC ont vu le jour mais ils ont rendu plus compliqués l'enseignement et l'appropriation par les élèves de cette matière.

Pour le SNETAA-FO, le contenu de l'EMC est très ambitieux. Il se veut transdisciplinaire mais fait l'objet d'un enseignement spécifique de la part des enseignants d'histoire-géographie. Pourquoi l'enseignement des valeurs de la République serait uniquement le fait d'un seul professeur d'EMC ?

L'EMC doit interroger l'ensemble de l'institution scolaire. Il faut y inclure tous les enseignants et l'ensemble de la « communauté éducative », afin de remettre le plus possible la laïcité sur ses rails. Toutes les disciplines peuvent apporter un éclairage intéressant à cet enseignement.

Par ailleurs, le SNETAA-FO n'a de cesse de mettre en avant l'utilité de développer un enseignement de philosophie en bac pro pour renforcer la formation argumentative des élèves de la voie

professionnelle. Les bénéfices pour les élèves sont tangibles et susceptibles de consolider leur citoyenneté grâce au renforcement de l'esprit critique. Il a été noté un progrès dans la confiance, aussi bien en eux-mêmes qu'en l'institution scolaire dont ils accueillent l'offre avec reconnaissance.

Le SNETAA défend la démocratisation de la philosophie en lycée professionnel. Elle participe à instruire, à cultiver, à former des citoyens libres en conscience. Pour donner du sens à cet enseignement, il faut développer la formation des enseignants. Les enseignants doivent être beaucoup plus accompagnés par l'institution. Le SNETAA a obtenu que cet enseignement puisse se tenir en terminale dès la rentrée de septembre 2021. Nous y travaillons âprement et avec force ; nous avons d'ailleurs été reçu pour cela par le doyen de l'inspection générale de philosophie, il y a quelques jours.

Pour le SNETAA-FO, il est évident que l'enseignement de la philosophie pourrait être un levier pour l'enseignement de l'EMC que tous les PLP doivent par ailleurs s'approprier. Il est donc important de continuer à défendre sur le terrain la possibilité pour les équipes pédagogiques volontaires de remplacer ou compenser des heures de co-intervention en heures de philosophie par exemple.



[ACTUALITÉS]



liberté
égalité
fraternité
laïcité

snetaa
FO

STAGE SUR LA LAÏCITÉ
INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

[SUR SNETAANAT@SNETAA.ORG](mailto:SNETAANAT@SNETAA.ORG)

LE POINT SUR

L'ÉVALUATION DU CHEF-D'ŒUVRE

Si la réalisation d'une production fait bien partie de l'expertise pédagogique des PLP, le SNETAA-FO continue à être plus que dubitatif sur cette nouvelle modalité d'enseignement qu'est le chef-d'œuvre. Encore plus aujourd'hui, lorsque l'on constate sur le terrain le peu d'investissement des IEN dans sa mise en œuvre, ce qui laisse nos collègues bien seuls et en difficulté. Ce n'est pas acceptable !

LES TEXTES

- en CAP : l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités de l'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du CAP par l'article D 337-3-1 du code de l'éducation ;
- en bac pro : l'arrêté du 20 octobre 2020 définissant les modalités de l'évaluation du chef-d'œuvre prévue à l'examen du baccalauréat professionnel par l'article D 337-66-1 du code de l'éducation.

LES MODALITÉS

En CAP, l'évaluation du chef-d'œuvre repose sur :

- la moyenne des notes attribuées à l'élève au cours des 2 ans de chef-d'œuvre et consignées sur le livret scolaire ou le livret de formation (50 % de la note globale) ;
- un oral de 10 minutes devant une commission d'évaluation en fin de terminale (5 minutes de présentation + 5 minutes d'entretien) pour 50 % de la note globale.

Pour la présentation orale, le candidat peut s'aider d'un support (5 pages maximum). Ce support n'est pas évalué et sa consultation ne peut être exigée par la commission d'évaluation.

La commission d'évaluation est composée d'un professeur d'enseignement géné-

ral et d'un professeur d'enseignement professionnel. L'un des évaluateurs a obligatoirement suivi la réalisation du chef-d'œuvre.

Le résultat obtenu à l'évaluation du chef-d'œuvre est affecté du coefficient 1 et s'impute à l'épreuve professionnelle dotée du plus fort coefficient. En cas d'échec, le candidat peut, s'il le souhaite, conserver le bénéfice de cette note.

En bac pro, les contenus d'évaluation sont identiques à celles du CAP. Toutefois, leurs modalités sont les suivantes :

- la durée de l'oral est allongée à 15 minutes (5 minutes de présentation du chef d'œuvre, comme au CAP) et 10 minutes d'échange avec les examinateurs) ;
- sur le coefficient affecté à cette épreuve, selon l'article 4, « ... l'écart de points supérieurs ou inférieurs à 10 sur 20 est affecté du coefficient 2. Ces points... sont intégrés...au calcul

de la moyenne générale... Ils sont soit soustraits soit ajoutés selon qu'ils sont inférieurs ou supérieurs à 10 sur 20. »

Les compétences évaluées à l'oral sont plus étendues. Sont introduites notamment : « la capacité à montrer en quoi la réalisation du chef-d'œuvre relève de la démarche de projet », « la capacité à analyser les particularités et difficultés du travail en autonomie », « l'aptitude à transposer la démarche de projet adoptée pour le chef-d'œuvre, durant ses PFMP et dans sa future pratique professionnelle ».

Le SNETAA-FO continue à porter les inquiétudes des PLP et a demandé que soient mises en place des formations de qualité et en présentiel afin d'aider efficacement nos collègues.

Nous portons également l'urgence absolue de mettre à disposition une grille de suivi des activités des élèves pour les collègues déjà engagés dans le chef-d'œuvre et la nécessité de réfléchir au plus vite à une grille d'évaluation pour l'oral final.





CRÉATION DE LA MENTION COMPLÉMENTAIRE

DE NIVEAU 4 « SERVICES NUMÉRIQUES AUX ORGANISATIONS » (BAC + 1)

Un projet d'arrêté de création de cette MC a été soumis au CSE (conseil supérieur de l'Éducation) du 17 novembre 2020 et sera présenté devant la prochaine CPC (commission professionnelle consultative) interministérielle compétente « services aux entreprises ».

Ce diplôme constitue une première qualification post-baccalauréat qui peut permettre aux élèves de bac professionnel d'améliorer leur entrée dans la vie professionnelle, mais aussi d'envisager la préparation du BTS SIO (services informatiques aux organisations).

Pour le SNETAA-FO, cette formation correspond à un besoin du tissu économique : pouvoir s'appuyer sur des techniciens capables de réaliser des opérations de mise en service et de maintenance simple des matériels informatiques et des travaux liés à la sécurité numérique.

De plus, les compétences développées dans cette certification peuvent intéresser les PME qui rencontrent aujourd'hui un besoin croissant en solutions de vente à distance et d'animation sur les réseaux sociaux (la France occupe seulement la 11^e place européenne du digital index et 70 % des TPE ont conscience que la

numérisation est nécessaire).

Ce sont les académies qui définiront les besoins en lien avec les régions en fonction du bassin d'emploi local.

Le référentiel de certification devrait être publié fin décembre ; en janvier 2021, une action de formation sera menée en lien avec le PAF.

La première session d'examen est prévue en 2022.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU NUMÉRIQUE :

LA RECHERCHE D'UNE EXPERTISE OU COMMENT BOOSTER LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

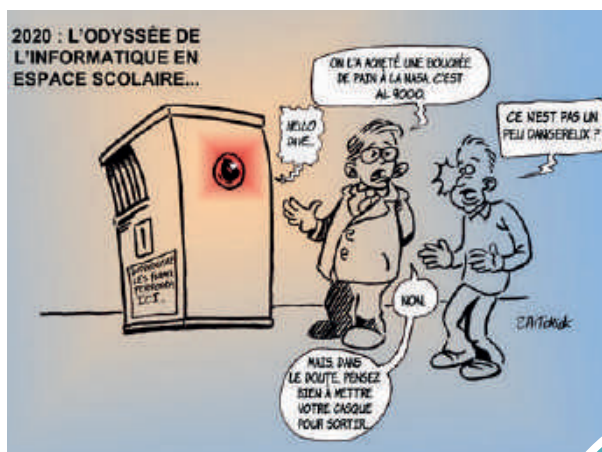
À l'heure où la seconde vague épidémique a conduit une grande partie des lycées à rétablir, en partie, l'enseignement à distance, les « États généraux du numérique pour l'éducation » se sont tenus par visioconférence début novembre. Le SNETAA-FO ne pouvait qu'y être attentif.

L'objectif affiché de ces réunions était de tirer les enseignements de la crise sanitaire, de valoriser les réussites du premier confinement, et de renforcer, à long terme, la stratégie du numérique éducatif. Ces États généraux ont donné lieu à de nombreuses contributions (un questionnaire à compléter en ligne, un appel à contribution sur le site dédié et des états généraux du numérique territorialisés, en académie, courant septembre et octobre) et 2 journées de débats autour des 5 thématiques issus des travaux de préparation. L'ensemble de ces travaux ont finalement été synthétisés au travers de 40 propositions consultables sur le site du ministère (États généraux du numérique).

Le chapitre « Enseigner et apprendre le numérique et

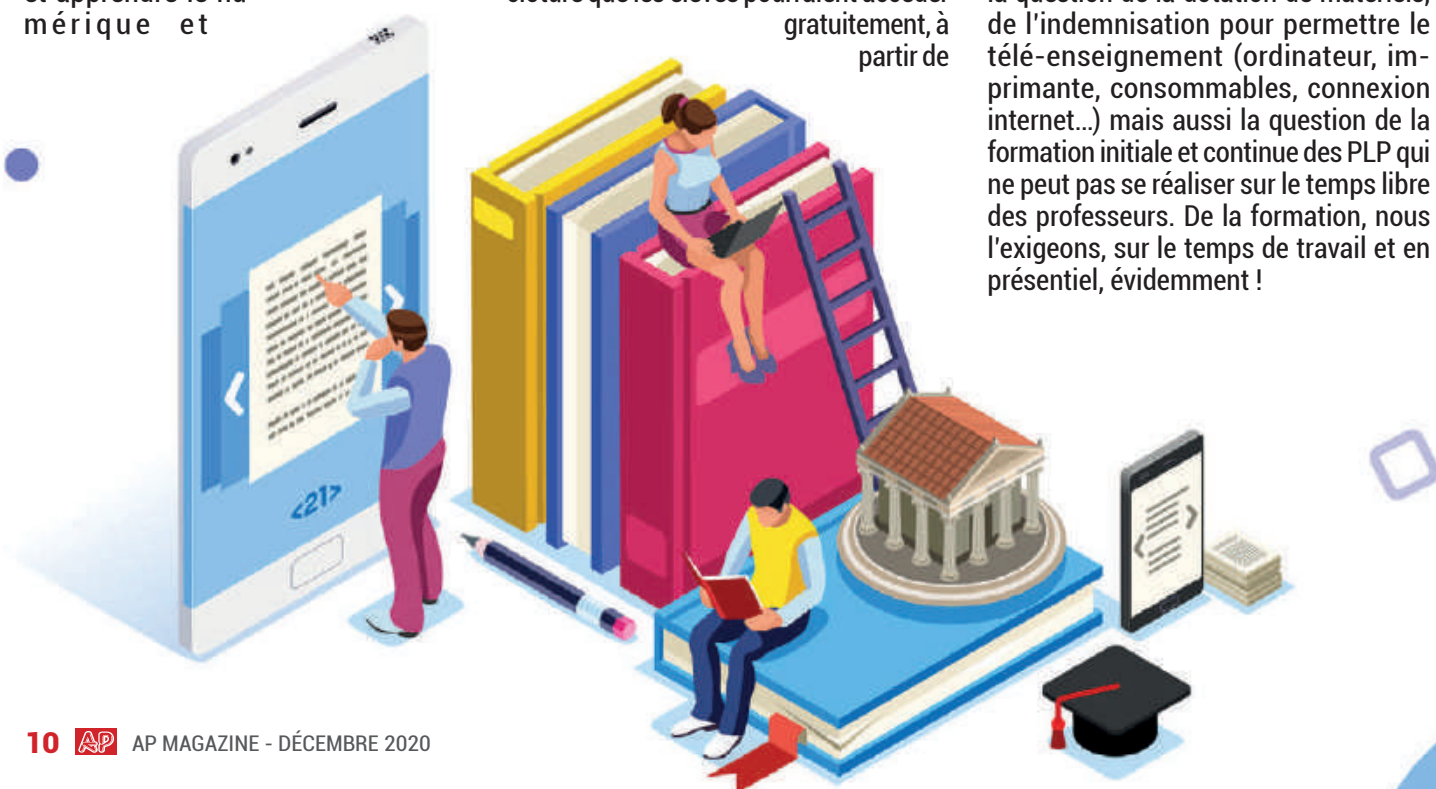
avec le numérique » a particulièrement attiré notre attention. Il est proposé d'intensifier le déploiement du numérique dans les territoires en garantissant l'accès aux réseaux dans chaque établissement scolaire, en particulier en milieu rural. Concrètement, une volonté de créer une communauté d'utilisateurs qui se forme mutuellement et s'auto-forme en favorisant les pratiques coopératives tels que les « fablab(s) ».

La crise sanitaire a révélé la nécessité pour les professeurs de disposer d'outils numériques et d'une formation à leur usage, mais aussi de « renforcer les moyens de maintenance des équipements et infrastructures numériques des écoles et établissements en incitant à la mutualisation des moyens ». Un objectif a notamment été affiché : un technicien informatique par établissement. Nathalie Elimas et J.-M. Blanquer ont annoncé en clôture que les élèves pourraient accéder gratuitement, à partir de



leur matériel, à des ressources numériques, sans utiliser leur forfait. Le ministre a aussi évoqué la possible création d'un « INSPE numérique ». Parallèlement, le CNED pourrait développer une académie numérique. Pour le ministre, Poitiers, déjà « capitale de l'éducation », doit devenir « un pôle numérique national et international ».

Le SNETAA-FO continuera à porter les revendications de terrain qui doivent être traitées dans l'urgence, notamment la question de la dotation de matériels, de l'indemnisation pour permettre le télé-enseignement (ordinateur, imprimante, consommables, connexion internet...) mais aussi la question de la formation initiale et continue des PLP qui ne peut pas se réaliser sur le temps libre des professeurs. De la formation, nous l'exigeons, sur le temps de travail et en présentiel, évidemment !



Que vous soyez stagiaire, titulaire en zone de remplacement, contractuel ou retraité, le SNETAA-FO est à vos côtés et met à votre disposition des guides pour que vous puissiez connaître vos droits et mener à bien votre projet professionnel.

Découvrez-les dès maintenant sur www.snetaa.org

DÉCOUVREZ NOS GUIDES



MA LIBERTÉ VA CRA- QUER !

Le retour du fait religieux dans l'espace public, après tout un siècle d'un sommeil qui semblait devoir durer toujours, depuis quelques temps nous surprend. Voilà pourtant une réaction bien surprenante ! Car « rien n'est jamais acquis à l'Homme, ni sa force, ni sa faiblesse... » Encore moins ses victoires.

La République avait certes terrassé la bête, ou pour être exacte, l'avait domptée, et c'est bien docilement que le catholicisme poursuivait ses prêches parmi ses seuls fidèles, entre les murs bien épais de ses églises, sans plus venir réclamer son dû à nos lois laïques ni à la liberté d'expression qui en découle, y inclût-elle le droit au blasphème.

Mais l'hydre est par nature protéiforme : si elle resurgit aujourd'hui, plus virulente et plus violente que jamais depuis cent ans, c'est parce que nous nous sommes, nous aussi, assoupiés sur notre Histoire, assoupiés dans l'oubli.

Sans quoi comment entendrait-on dire depuis quelques années par certains que « l'identité française » prend ses origines dans « les racines chrétiennes de la France »¹, ou par d'autres que la

laïcité « à la française », aujourd'hui, est trop irrévérencieuse à l'endroit des croyances ?

Car l'histoire de la pensée française nous dit autre chose : la lutte entre raison et croyances, entre liberté de penser et autorité religieuse, non seulement fut toujours d'une âpre violence, mais apparaît même constitutive de notre culture, de notre « identité ».

Regardons se succéder nos grands auteurs : de Rabelais à Montaigne, Descartes, Molière et, bien sûr, Voltaire, Diderot et autres penseurs des Lumières – voire Hugo, ce chrétien anticlérical, nos écrivains majeurs ont en commun d'avoir opposé à la dictature intellectuelle de l'Église leur esprit critique, leur sens de la dérision, la mise en scène, en vers ou en récit de leur doute ; nulle vérité révélée si l'esprit

humain n'y a part, s'il ne peut l'examiner, la discuter, la remettre en question. Or, cette dialectique fondamentale, il est essentiel de savoir la replacer dans sa diachronie pour être à même d'en mesurer l'importance aujourd'hui dans notre héritage philosophique et politique, et se garder ainsi de mécomprendre notre laïcité – comme le font par exemple actuellement les médias anglo-saxons qui, étrangers à notre Histoire, se montrent incapables de comprendre notre exigence de neutralité laïque.

C'est donc cette culture commune qui seule nous permet d'intégrer le cadre républicain dans lequel s'épanouit notre système éducatif : pour chacun, le droit inaliénable de pratiquer sa religion propre en privé ; pour tous, la transmission d'un même héritage culturel à l'école, qui traditionnellement fait la part belle à la raison critique et, il est vrai, à l'ir-

¹Cf. Plusieurs déclarations de Nicolas Sarkozy lors du débat national sur l'« identité française » : https://www.lemonde.fr/politique/article/2015/12/25/sarkozy-defend-les-racines-chretiennes-de-la-france-dans-ses-v-ux-de-noel_4838111_823448.html

religion (moins entendue comme rejet de la religion que comme processus intellectuel, donc).

Or, que comprend un élève de lycée qui, à quinze ou seize ans, entend pour la première fois parler de « droit au blasphème », ou d'une « raison critique » qui octroierait à toute personne la permission de tourner en dérision ses croyances ou sa culture familiale ?

Dans sa pratique didactique, un enseignant est souvent amené à essayer de se mettre à la place de ses élèves, de voir à travers leurs yeux ce qui leur posera problème, ce qui pourrait être mécompris : lorsque nous abordons ces sujets délicats avec nos élèves, il est capital d'adopter plus que jamais cette posture humble et patiente, et à l'instar de Samuel Paty, de faire preuve d'une pédagogie accrue.

On ne peut se contenter d'affirmer ni même d'expliquer les règles de notre laïcité et de notre liberté d'expression : il faut inlassablement les contextualiser, les remettre en perspectives historique, littéraire, politique.

Car enfin il n'est pas facile de prendre un train en marche ! La problématique qui se pose aujourd'hui à la religion musulmane – comme à toute religion en dehors du catholicisme, c'est qu'elle est un apport culturel récent à notre Histoire, qu'elle n'a pas eu ces longs siècles de débats et de rixes avec ce qui aujourd'hui a engendré notre République et notre École laïques.

Intégrer nos élèves, ce n'est donc pas seulement les former à trouver du travail, à s'intégrer à la société de l'emploi : c'est aussi les intégrer à notre Histoire, à notre culture commune. Je dis « notre », mais attention : ce « nous » – il est très important de le souligner – est un « nous » citoyen, ce qui signifie qu'il n'a par nature ni couleur, ni religion, ni origine.

Il est précisément ce sentiment, que doit nous permettre de développer l'école, d'appartenance de tous à une communauté de valeurs et d'héritage philosophique : je suis moi-même issue d'une double immigration et me sens française par une adhésion profonde aux valeurs humanistes que m'ont trans-

mises mes professeurs, et qui ne doivent rien à mon histoire familiale. C'est ce sentiment de fraternité citoyenne qui, dépassant les identités particulières, nous rend profondément égaux, et nous permet de faire société. Voilà pourquoi il est sans doute très important que nos élèves de LP continuent, parallèlement à leur formation professionnelle, de bénéficier aussi d'enseignements solides dans les matières dites générales, au sein de l'Éducation nationale.

À cet égard, j'ai été, comme bien des collègues, violemment déçue par le renoncement de notre ministère à faire de la rentrée des vacances de Toussaint une véritable cérémonie d'hommage en l'honneur de notre collègue assassiné : c'était un moment fort primordial pour communier (au sens plein du terme : faire corps commun) avec nos élèves dans la révolte et l'affliction dans lesquelles nous a tous jetés ce meurtre innommable.

Nous avons naturellement conscience des menaces qui pesaient alors sur la sécurité de nos établissements, mais n'y avait-il pas un autre moyen d'y parer que d'éluder ce moment solennel, une autre réflexion à mener, autre chose à inventer qu'une lettre tronquée lue à la va-vite comme un credo dont on se débarrasse par obligation avant de retourner à ses affaires ?

Pourtant, il est plus que jamais temps de faire preuve de courage, et non d'atermoiements ou de lâcheté par omission sur ces thématiques brûlantes : un récent sondage de Marianne vient de mettre en lumière une distorsion croissante entre les générations sur les questions de laïcité, de liberté d'expression ou encore de genre...

Nous sommes en train de ne plus nous comprendre, notre jeunesse et nous, de perdre le fil, d'avancer dans deux sociétés différentes et peu à peu sourdes l'une à l'autre.

Au cœur de cette dichotomie inquiétante, des professeurs écartelés tentant de garder le lien, souvent bien seuls et bien démunis, chargés bon gré mal gré de transmettre le témoin, et de consolider ce pont qui s'écroule de toutes parts, avec pour seul matériau quelques textes de papier.

« Nous ne
comprendons rien
à ce que nos fils
aiment

Aux fleurs
que la
jeunesse ainsi
qu'un défi sème

Les roses de
jadis vont à
nos emphysèmes »

Le Crève-coeur

Louis Aragon



Delphine GIRARD

delphine.girard@snetaa.org



LES EFFECTIFS

DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

LES CHIFFRES QUI COMPROMETTENT L'AVENIR À COURT TERME SI ON NE S'Y ATTÈLE PAS !

À la rentrée 2020, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5,686 millions d'élèves, soit 9 400 de plus qu'en 2019 (+ 0,2 %).

Si le nombre d'élèves décroît dans les formations générales et technologiques en lycée (- 8 000), celui des élèves scolarisés dans la voie professionnelle (VP) publique, hors apprentis, en lycée professionnel, progresse légèrement de 0,5 % (+ 2 748 élèves sur un effectif total de 517 256 élèves et - 1 382 élèves sur un effectif total de 217 873 élèves dans le privé) :

- + 1,2 % en CAP (+ 1 031 élèves sur un effectif total de 87 766 élèves soit 17 % des effectifs de la VP publique) ;
- + 0,1 % en bac pro (+ 560 élèves sur un effectif total de 414 475 élèves soit 80 % des effectifs de la VP publique) ;
- + 14,6 % en ULIS Pro (+ 634 élèves sur un effectif total de 4 953 élèves soit 1 % des effectifs de la VP publique) ;
- + 6,3 % dans diverses formations de niveau 3 et 4 – BP... (+ 475 élèves sur un effectif total de 7 995 élèves soit 1,6 % des effectifs de la VP publique) ;
- + 2,4 % en BMA (+ 48 élèves sur un effectif total de 2 067 élèves soit 0,4 % des effectifs de la VP publique).

Cette progression des effectifs en 2020 est por-

tée par les classes de première pro (+ 2 348), les classes de deuxième année de CAP (+ 1 919), et dans une moindre mesure, les classes de terminale pro (+ 455).

Cet accroissement est le résultat de la baisse des taux de sortie en cours de formation pour les élèves en fin de première année de CAP, en fin de seconde pro et en fin de première pro.

Quelle explication peut-on donner à cette tendance ? Autrement dit, on peut se poser la question de savoir pourquoi les élèves de LP se sont réinscrits en plus grand nombre à cette rentrée scolaire. Plusieurs hypothèses à cela :

- ils pensent obtenir plus facilement leur diplôme aux prochaines sessions 2021 et 2022, au regard des résultats de cette session 2020 ;
- la première période de confinement a été un révélateur des difficultés pour intégrer le monde professionnel, au regard des difficultés du marché de l'emploi, le lycée professionnel se révélant être alors un lieu plus « confortable » que l'entreprise ;
- ou bien encore, ces chiffres concernent les inscrits en LP au lieu des effectifs réels après la rentrée.

Pourtant, les entrants dans la voie professionnelle connaissent des baisses d'effectifs en 2020 : 888 élèves de moins en première année de CAP (- 1,9 %) et 2 243 de moins en seconde professionnelle (- 1,6 %).

Cette diminution est le résultat d'une baisse de l'orientation vers la voie professionnelle en fin de troisième cette année (23,9 % en 2020) alors que l'on avait observé une légère hausse du taux d'entrée en LP depuis la rentrée 2018 (24,3 % en 2018 puis 24,5 % en 2019). On peut y ajouter, à un degré moindre, la baisse des réorientations de la seconde GT vers la voie professionnelle (2,7 % en 2020 contre 2,9 % en 2019 et 3,2 % tant en 2017 qu'en 2018).

Ces résultats sont en contradiction avec les chiffres annoncés par la DEPP dans sa note d'information n° 20.09 de mars 2020 qui prévoyait à la rentrée 2020 une poursuite de l'augmentation des entrées en LP. Pour la DEPP, la hausse des effectifs de la rentrée 2020 devait concerner uniquement les années entrantes dans la voie professionnelle. Plus précisément, les effectifs devaient augmenter de 500 élèves en première année de CAP et de 2 900 élèves en seconde professionnelle.

Alors, que s'est-il passé entre mars 2020 et novembre 2020 ? Comment est-on passé d'une prévision d'augmentation de 3 400 élèves à l'entrée en LP à une baisse d'effectifs réels de 3 131 élèves ?

Bien sûr, la sur-orientation dans la voie générale a une origine « interne » à l'Éducation nationale : l'orientation dans la voie professionnelle est encore vue comme une orientation par défaut, proposée aux élèves les plus fragiles du collège.

Mais pour le SNETAA-FO, ce déficit d'orientation vers l'enseignement professionnel à la rentrée 2020 est sans doute aussi la conséquence de la crise de la Covid qui a montré une image négative de la voie professionnelle, perçue comme un refouloir pour les familles : avec le plus d'élèves décrocheurs, les élèves les plus en difficulté... Ainsi, les familles qui le pouvaient (celles dont les enfants possédaient le niveau suffisant) ont alors fait le choix au dernier moment d'orienter leurs enfants dans la voie générale et technologique.

Cette réduction en première année de formation aura des conséquences sur les effectifs des prochaines rentrées en

deuxième année de CAP et en classes de 1^{ère} puis de terminale de bac pro pour les années 2021 et 2022. Cela entraînera une perte de classes ou de sections et par conséquent une baisse drastique de postes à l'horizon de 2 ou 3 ans.

Il faut ajouter à ces chiffres la baisse des effectifs en voie professionnelle de 0,8 % à la rentrée 2019 (- 5100 élèves) et de 1,2 % aux rentrées 2018 (- 8 113) et 2017 (- 8 226). Donnée plus préoccupante encore, entre la rentrée 1995 et la rentrée 2018, les effectifs des formations scolaires professionnelles au sein d'un lycée relevant du MEN (hors apprentissage) ont diminué de 86 400 élèves (- 11,9 %).

Pour le SNETAA-FO, tous ces chiffres annoncent des lendemains qui déchantent. Nous n'avons cessé d'alerter le ministre sur les nécessaires efforts à entreprendre pour redorer l'image de la voie pro et faire revenir les élèves vers l'enseignement professionnel initial, public et laïque.

Le SNETAA-FO n'est pas en reste et se bat pour redonner une image plus positive, et surtout en adéquation avec la réalité de nos lycées. Oui, la voie professionnelle initiale, publique et laïque sait redonner l'espoir d'une scolarité accomplie à nos jeunes pour les porter vers la réussite scolaire et professionnelle. Ce n'est pas une voie « cul-de-sac » mais un lieu d'excellence où chaque jeune peut accomplir ses talents, du CAP à la licence professionnelle.

Pour réussir dans leur ambition de former des professionnels mais aussi des citoyens, les PLP accompagnés par leur

syndicat majoritaire demandent solennellement que soit programmée une réelle valorisation de la VP. Pour le SNETAA-FO, l'Éducation nationale doit afficher sa volonté de faire de la VP une véritable filière de réussite du CAP au BTS, voire à la licence pro, adaptée aux choix et aux compétences d'un tiers de notre jeunesse, donc capable d'accueillir tous les jeunes désireux de préparer un métier.

Il n'est plus temps d'attendre des mots pour faire de la VP la deuxième priorité du ministre, mais il faut mettre le paquet sur le terrain dès maintenant. Tous les acteurs de l'enseignement professionnel, PLP, élèves, parents, professionnels, sont en droit d'attendre des actes forts.

LE SNETAA-FO DEMANDE AU MINISTRE :

- l'organisation d'une grande campagne de promotion de la VP auprès des parents et des partenaires dont l'aboutissement pourrait être la programmation d'une conférence nationale de l'enseignement professionnel initial, public et laïque. Il nous paraît fondamental d'y associer les acteurs de terrain, les PLP, ceux qui tous les jours portent les valeurs de l'enseignement professionnel et connaissent mieux que quiconque les besoins pour faire d'un élève de la VP un citoyen et un professionnel en devenir. Pour le SNETAA-FO, c'est le moment pour remettre l'enseignement professionnel au centre de la formation professionnelle des jeunes, après 3 ans de matraquage médiatique et gouvernemental en faveur de l'apprentissage avec des résultats qui ne sont pas au rendez-vous, comme le



Les chiffres présentés ici sont extraits de la note d'information n° 20.37 de novembre 2020, publiée par la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance).

SNETAA l'avait déjà dit !

- l'annonce de mesures concrètes capables de réenchanter notre métier et le quotidien de nos élèves, comme la montée en puissance des CAP, la création de nouveaux diplômes en lien avec les « métiers de demain », plus de places en BTS dans nos LP, l'ouverture de licences professionnelles, le renforcement de l'autorité du professeur (« la parole du professeur doit primer sur celle de l'élève »), l'aménagement du chef-d'œuvre, le maintien d'une culture générale forte dans les diplômes professionnels, le développement partout des associations d'anciens élèves de la VP...

Le SNETAA-FO appelle aujourd'hui tous les PLP à se mobiliser pour faire aboutir nos revendications et pour montrer notre volonté de faire vivre l'enseignement professionnel initial, public et laïque.

Le SNETAA-FO exige qu'une réelle politique volontariste en faveur de l'enseignement professionnel soit mise en place. Il appelle le ministre à donner des gages concrets pour faire de la voie professionnelle initiale, publique et laïque, sa vraie deuxième priorité.

Informations complémentaires sur le second degré, à la rentrée 2020 :

- 14 académies voient leurs effectifs progresser, dont 12 plus fortement qu'au niveau national (+ 0,2 %). Les hausses sont les plus importantes à Mayotte et en Guyane, respectivement à + 3,3 % et + 2,8 %. Ces deux académies sont celles qui avaient déjà enregistré les plus fortes hausses aux rentrées 2017 (+ 4,8 % et + 2,5 %), 2018 (+ 3,3 et + 3,1 %) et 2019 (+ 3,4 % et + 2,3 %). Pour la métropole, les académies de Lyon et Versailles sont les plus dynamiques avec respectivement 1,2 % et 1,0 % de croissance ;
- 16 académies ont des effectifs en baisse. La Martinique, Dijon et Paris enregistrent les baisses les plus importantes dans le second degré à respectivement - 2,3 %, - 1,0 % et - 0,9 %. Les effectifs du second degré avaient déjà diminué les trois années précédentes en Martinique (depuis 2017, le département a perdu environ 3 000 élèves, soit une baisse de 8 %).



UNE ÉDUCATION

QUI CÈDE UN PEU DE SA PRIORITÉ...

Après les lycées, c'est maintenant au tour de l'ensemble des établissements scolaires d'être déclassés de leur label REP. C'est ce qu'a dévoilé la secrétaire d'État à l'Éducation, Nathalie Elimas, lors d'un entretien accordé au *Parisien* paru fin novembre.

Un système de contrats locaux d'accompagnement (CLA) doit prendre le relai entre le ministère de l'Éducation nationale et les établissements qui répondraient aux « profils prioritaires » et qui en feraient la demande. Les moyens seraient délivrés alors selon les besoins spécifiques de l'établissement demandeur après l'étude de son projet d'accompagnement des élèves et la

prise en compte des indicateurs sociaux.

Une expérimentation doit être menée dans trois académies (Aix-Marseille, Lille, Nantes) à la rentrée 2021. La secrétaire d'État a déjà annoncé que « les REP + ne devaient pas être (encore) inquiétés », mais elle précise que « pour l'année 2021, la carte des REP demeure aussi ». Cette carte ne tient donc qu'au fil d'une ultime année scolaire... Des contrats entre les établissements et

le rectorat, d'une durée de trois ans, vont être lancés avec une possibilité de prolongement « si besoin ». Mais l'objectif visé serait une possible généralisation dès la fin de la première année d'expérimen-

tation, en 2022. Le recul sur la mise en place de ce système sera donc très court. Même si dans ces conditions les lycées, notamment les LP, pourraient prétendre à un accès à ce système de contrat, il est encore loin du compte d'un suivi pérenne des établissements les plus fragiles tant le risque de mise en concurrence des établissements pour obtenir des moyens est grand.

Le SNETAA-FO a toujours revendiqué le retour dans l'éducation prioritaire des établissements qui s'y trouvaient jusqu'en 2015 ainsi que l'entrée de tous les établissements qui en feraient la demande. C'est ce que nous avons porté dans l'audience accordée au SNETAA par la secrétaire d'État.

DES DIPLÔMES

TOUJOURS AUTANT PRISÉS POUR RÉUSSIR SON ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE

Selon une enquête publiée par le Céreq, une reprise d'études par les jeunes sitôt sortis du système scolaire connaîtrait une nette augmentation depuis ces vingt dernières années. Ce phénomène s'accorde avec la nécessité de justifier d'un niveau de diplôme toujours plus affirmé pour entrer dans la vie active.

L'objectif d'une intégration plus efficace amène les non diplômés du secondaire, les diplômés de CAP, bac pro et BTS à reprendre des études davantage dans un système d'alternance (entre 33 % et 39 % des reprises d'études). Une plus grande proportion de bac pro et BTS du secteur tertiaire est poussée vers un retour à l'acquisition d'un diplôme supérieur à celui initialement décroché ou complémentaire de formation, de manière à proposer aux recruteurs un CV plus étoffé : « Les titulaires de CAP ou BEP de 2010 se distinguent par une propension importante (autour de 60 %) à obtenir un nouveau diplôme de niveau équivalent ».

La recherche d'un meilleur salaire et la signature d'un CDI restent les facteurs de motivation pour les étiquetés « NEET » (*not in employment education or training*) à rectifier les lignes de leur parcours diplômant.

Si cette reprise demeure dépendante, de façon générale, d'une situation sociale (possibilité financière du moment, aide familiale, auto-censure...), ces contraintes ont tendance à s'estomper au fur et à mesure des générations depuis 1998.

Cette étude conclut de cette démarche qu'elle prépare, en quelque sorte, à une affirmation de la formation tout au long de la vie active.

Le SNETAA-FO rappelle la nécessité d'attribuer des moyens spécifiques pour que la voie professionnelle initiale au sein d'un service public et laïque d'éducation puisse permettre à tous les jeunes de quitter l'École avec une véritable qualification reconnue, leur ouvrant les portes d'une vie active réussie.





L'ENTREPRISE

REND-ELLE COMPÉTENT ?

Fin septembre s'est tenue la première « E-biennale » du Céreq (centre d'études et de recherches sur les qualifications). Le SNETAA-FO a été invité à y participer ; il a pu ainsi porter l'enseignement professionnel initial public et laïque.

Nous avons notamment souhaité dénoncer les « dérives » de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui confie aux branches professionnelles l'apprentissage, la carte des formations professionnelles et ouvre la porte à la mise en concurrence des établissements publics et privés de formation.

« L'entreprise rend-elle compétent-e ? ». En tout, dix-neuf experts ont essayé de répondre à cette question. Ce sujet ne laisse bien évidemment pas indifférent le SNETAA. En effet, l'entreprise joue un rôle majeur dans nos formations. Le sociologue et économiste Éric Verdier se questionne sur la place de l'entreprise dans les systèmes de formation initiale en Europe. La France étant à la croisée des systèmes européens, « en quelque sorte, une hybridation », pour lui, le poids académique reste fort, même si « le pays

se dirige progressivement vers le système allemand en développant l'alternance ».

Pour le SNETAA-FO, l'entreprise est un partenaire privilégié de la formation initiale mais le lycée professionnel doit rester le lieu de la professionnalisation dès l'entrée du jeune dans nos EPLE. La voie professionnelle doit prendre ainsi toute sa place en tant que voie d'enseignement dans la formation initiale publique et laïque sous statut scolaire.

Deuxième temps fort de cette e-biennale : le campus des métiers. Les premiers ont vu le jour en 2014 et sont actuellement au nombre de 95. Des directeurs de campus ont mis en lumière les possibilités et les défis de ces réseaux implantés sur les territoires. Selon eux, l'objectif des campus est le renouvellement de l'appareil de formation pour coller aux besoins des entreprises tout en contribuant à l'économie du territoire. La possibilité de créer une FCIL est utilisée afin de faire coïncider leurs référentiels aux besoins territoriaux.

Pour le SNETAA, penser « campus des métiers », c'est restreindre les possi-

bilités d'accès aux élèves du fait de leur localisation. Et avec la création de France compétences, les organismes de formation pullulent. Devenue la seule instance chargée de la certification, elle fait autorité pour que soit reconnu n'importe quel diplôme, certificat, quelle que soit l'institution, publique ou non, centre de formation ou « école » auto-proclamée.

Le SNETAA-FO n'a eu de cesse d'alerter sur le fait que le transfert de la reconnaissance des diplômes à France Compétences, appuie la mise en concurrence du public et du privé et fait craindre le pire quant au maintien d'une offre de formation diversifiée sur le territoire. En effet, un organisme de formation quelconque pourra très bien décider de créer un diplôme que l'Éducation nationale ne propose pas encore, détournant un public que nos LP devraient accueillir, avec toutes les conséquences que cela suppose.

Le SNETAA-FO demande une réelle promotion de la voie professionnelle initiale sous statut scolaire pour être à la hauteur des enjeux et de la volonté déclarée de notre ministre d'en faire une voie d'excellence.

CLASSE EXCEPTIONNELLE :

UN BILAN CALAMITEUX

Avec 7 115 promotions perdues dans le second degré en 4 exercices (dont 1 239 pour les PLP et 213 pour les CPE), le SNETAA-FO ne pouvait que réagir amèrement et le dénoncer.

Le groupe de travail réuni sur la question de la classe exceptionnelle a donné l'occasion de partager un bilan négatif des promotions à la classe exceptionnelle entre la DGRH et les organisations syndicales (OS). Et les pertes de promotions au vivier 1 dans le second degré sont loin de cesser si on reste dans les conditions

actuelles du décret.

Alors que les OS revendiquent un rééquilibrage des deux viviers et l'élargissement des fonctions éligibles, l'administration pose un certain nombre de problématiques :

- comment progresser pour arriver aux 10 % du corps sans perdre de promotions ?
- jusqu'à quel point reste-t-il des fonctions traçables à prendre en compte ?
- serait-il pertinent de jouer sur la durée d'exercice des fonctions ?

- doit-on rester sur des conditions identiques dans les 1er et 2nd degrés ?
- s'il y a changement de proportion des deux viviers, quelles en seraient les conséquences ?
- doit-on persévérer dans la valorisation d'un grade à accès fonctionnel ?

Cette dernière question est pour le SNETAA-FO prioritaire, car l'abandonner serait se rapprocher des conditions d'accès à la hors classe, même si celles-ci sont aussi contestables avec la part de plus en plus importante du « mérite ».

FORMATION CONTINUE

DES ENSEIGNANTS : PETIT TOUR DE TABLE INTERNATIONAL

Courant novembre s'est tenue une conférence de comparaison internationale sur « La formation continue et le développement professionnel des personnels d'éducation » orchestrée par le CNETSCO.

Cette confrontation des expériences internationales permet de poser un état des lieux de la situation à travers différents systèmes d'éducation et révèle l'importance de l'intérêt à accorder au

suivi de la formation des enseignants au cours de leur carrière.

Les exemples de réponses testées dans différents pays indiquent une recherche constante d'équilibrer cette nécessité de se former et les contraintes d'emploi du temps, le manque d'attractivité de l'offre proposée souvent source du peu de motivation des enseignants à s'investir dans la démarche de formation. En France, 47 % des enseignants regrettent un « manque

d'incitation » à participer aux programmes de formation. De façon générale, les formations de type « collaboration » offrent une dynamique attractive et un sentiment d'efficacité et rencontreront les faveurs d'un très large public.

Une publication des résultats des différents ateliers et des documents ressources de cette conférence est attendue en début d'année 2021.

POSTES OUVERTS AU CAPLP :

« PEUT BEAUCOUP MIEUX FAIRE » !

L'arrêté fixant le nombre de places aux concours du CAPLP 2021 vient de paraître : 1 325 postes en externe, 460 en interne et 25 postes au troisième concours.

La place des contractuels n'a cessé d'augmenter dans l'Éducation nationale, passant de 12 821 en 2008 à 30 749 en 2018 puis à 36 927 en 2020. Mais ce n'est visiblement pas une situation qui semble satisfaire ces collègues puisqu'un contractuel sur deux a quitté l'Éducation

nationale entre 2010 et 2018, contre un taux de démission de 2,48 % pour les stagiaires.

À l'aune de ces chiffres, même si le recul est léger (5 places en moins par rapport à 2020), pour le SNETAA-FO, les places offertes aux concours sont largement insuffisantes. Le risque est grand de voir les « petites disciplines » (en nombre de PLP) encore oubliées par le ministère. Ces chiffres ne donnent pas le signal positif que nous escomptions. Cela n'offre que

peu de perspectives, surtout avec un troisième concours si peu doté pour des contractuels souvent engagés dans une seconde carrière et expérimentés.

Le SNETAA-FO continue de demander un vrai plan de recrutement massif pour les LP ; il milite contre la précarité car c'est de l'intérêt des élèves d'avoir face à eux des enseignants recrutés par concours ou examens professionnels, et formés !

GRENELLE DE L'ÉDUCATION

ET REVALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS

Dans le cadre du Grenelle de l'Éducation, le ministère de l'Éducation nationale a détaillé les mesures consacrées à la revalorisation des salaires des enseignants et des CPE.

D'après le ministre, une bonne partie de l'enveloppe de 400 millions d'euros consacrée à cette revalorisation, sera en prime d'attractivité. Cette prime « devra être versée à partir de mai 2021, aux enseignants débutants, et sera dégressive en fonction de l'ancienneté, du 2^e

au 7^e échelon. Ainsi, les enseignants de l'échelon 2 percevront 100 euros net par mois, alors que ceux des échelons 6 et 7, 35 euros nets par mois ». Un contractuel en début de carrière percevra 54 euros nets de plus chaque mois.

Pour les enseignants les plus anciens, ayant plus de 15 ans d'ancienneté, qui ne pourront donc pas bénéficier de la prime d'attractivité, il est prévu une augmentation du taux de promotion à la hors classe en 2021, de 17 à 18 % de ceux ayant atteints

le 9^e échelon.

Mais pour tous les PLP, le SNETAA doit mener un combat actif pour obtenir un gain de pouvoir d'achat. Outre le point d'indice et le rattrapage des blocages successifs, nous devons obtenir une reconnaissance financière liée aux publics si hétérogènes et spécifiques en enseignement professionnel.

LA PRIME D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

POUR LES ENSEIGNANTS DÈS JANVIER 2021

La deuxième partie de la somme destinée à la revalorisation passera par une prime informatique censée apporter une « aide à l'acquisition et au fonctionnement du matériel informatique ». Celle-ci s'élèvera à 150 euros (176 euros brut) et sera versée en janvier pour le compte de l'année civile 2021.

Mais l'ensemble des personnels ne sera pas concerné. Elle sera à destination de tous les enseignants en activité, à temps complet ou non, devant élèves, stagiaires, titulaires ou non titulaires. Elle concernera aussi les personnes en congé maternité, en CLM et CLD.

Elle exclut en revanche les professeurs documentalistes, les DDFPT, les référents handicap, les directeurs adjoints de SEGPA, les enseignants qui travaillent pour les CNED ou CANOPEE, les GRETA, les CFC, ceux qui enseignent à l'étranger... et tous les enseignants qui sont en congé parental à la date d'éligibilité à savoir le 1^{er} janvier de chaque année. Ces derniers n'étant pas, momentanément,

en activité, il semble impossible de les comptabiliser.

Par ailleurs les CPE sont totalement exclus de cette prime, car il est considéré qu'ils sont équipés à leur poste de travail tout comme les DDFPT. Elle oppose donc des catégories de personnels d'enseignement et d'éducation. C'est inadmissible !

Pour les CPE, un examen particulier est nécessaire dans le cadre de la revalorisation, car déjà exclus des heures supplémentaires, ils seraient les grands perdants une fois de plus.

Si cette prime est loin de couvrir les frais engagés par les personnels tant en matériel pur qu'en consommables, elle représente un premier pas qui, espérons-le, sera reconduit chaque année.

Le SNETAA-FO continuera de se battre pour une vraie revalorisation et un traitement équitable liés à notre métier de spécialiste de l'éducation à publics particuliers.

Si les contractuels vont pouvoir bénéficier de la prime - pour le SNETAA, il ne pouvait en être autrement - une partie des contractuels en CDD en sera de facto exclue. L'administration pose comme condition la nécessité d'un lien durable avec le contractuel. Pour cela, les contrats doivent être successifs durant une année, sans aucune interruption, même d'un jour.

On ne peut ignorer que beaucoup de contrats courts s'arrêtent souvent avant les vacances scolaires pour reprendre après ou encore que l'interruption n'est pas du fait des contractuels et qu'en attendant d'être rappelés, ils restent à la disposition des rectorats.

Peut-on dire qu'un contractuel qui enchaîne depuis des années des contrats de courte durée avec quelques jours d'interruption par-ci par-là n'entretient pas de lien durable avec l'administration ?

Pour le SNETAA-FO, d'autres critères sont nécessaires, les plus précaires ne doivent pas une nouvelle fois être les premiers lésés !

LA CRISE SANITAIRE

ET LA POLYVALENCE DES CPE

Une note interministérielle prévoit l'organisation d'une campagne de dépistage par « tests rapides antigéniques » au profit des personnels des établissements scolaires publics et privés du premier et du second degré.

Encore une fois, nous nous trouvons dans une injonction paradoxale ! En effet, depuis de nombreuses années, les CPE font remarquer le manque de moyens humains tant du côté des médecins scolaires que des infirmières. Maintenant, celles-ci sont réquisitionnées par l'ARS et se trouvent de facto absentes des établissements.

Quel CPE ne s'est pas retrouvé à gérer les bobos plus ou moins graves des élèves qui bien évidemment ne tombent pas malades uniquement durant la présence de l'infirmière ou du médecin scolaire

s'il en y a ?... Quelle académie ne s'est pas retrouvée confrontée au manque de personnel médical et social ? Certains rectorats n'arrivent même pas à recruter un « médecin conseil auprès du recteur », alors...

Cette crise met bien en exergue la nécessité absolue de prévoir des recrutements pour aider nos élèves.

Le SNETAA FO encore une fois dit « non » à la surcharge de travail occasionnée par cette crise sanitaire et « oui » aux recrutements nécessaires de professeurs, de CPE, d'AED, d'infirmières et d'assistantes sociales afin d'anticiper les contrecoups de cette crise qui risque de dépasser le cadre sanitaire pour se transformer en crise sociale et économique.



LE SNETAA-FO RELANCE

SES FORMATIONS POUR LES CONTRACTUELS

L'essence même du premier syndicat des lycées professionnels, c'est la défense des intérêts moraux et matériels des adhérents, notamment les contractuels. Pour cela, nous considérons qu'être formé et informé est le premier pas pour pouvoir se défendre. C'est donc une tradition de tenir dans une majorité d'académies des formations à destination des contractuels.

Après Bordeaux et Poitiers l'an dernier, et après l'annulation pour cause de crise sanitaire des actions dans certaines académies comme Nantes et Lyon, le SNETAA-FO relance les formations (à

distance ou en présentiel). C'est donc en toute logique que nous avons repris fin novembre par l'académie de Lyon où les collègues ont pu s'informer entre autres sur les droits et devoirs des personnels, la CDIisation, la rémunération, leur contrat ou encore poser toutes les questions dont ils étaient porteurs.

Si vous avez des doutes, des questions, alors n'hésitez pas à contacter le représentant du SNETAA dans votre académie (S3) pour lui demander d'organiser une formation. Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO, premier syndicat des contractuels en LP



POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA PERTE D'AUTONOMIE

**AU SEIN DE L'ASSURANCE MALADIE,
SANS TRANSFERT VERS L'IMPÔT**

La population française n'échappe pas au phénomène de vieillissement : les personnes de 60 ans et plus seront 20 millions en 2030 et 24 millions en 2060. Si l'espérance de vie progresse, l'espérance de vie en bonne santé stagne aux environs de 64 ans, avec son cortège de handicaps et de perte d'autonomie ! Comment faire pour que la population vieillisse dans de bonnes conditions, notamment les personnes dépendantes ?

Après la modeste loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, adoptée sous la présidence Hollande, et après des études prudentes, le président Macron propose la loi du 7 août 2020 qui crée la cinquième branche de la Sécurité sociale, la branche « autonomie », dont la gestion est confiée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Au SNETAA-FO, cela fait très longtemps que nous revendiquons la création d'un cinquième risque concernant l'autonomie des personnes âgées. Nos revendications auraient-elles abouti ?

NOTRE AVIS SUR CETTE CRÉATION

D'UNE CINQUIÈME BRANCHE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

C'est bien une branche nouvelle et non un cinquième risque. Mais les représentants des organisations syndicales nationales de salariés représentatives ne disposent que de quelques places au Conseil contrairement au fonctionnement de la Sécurité Sociale de 1945, issue du programme du Conseil national de la Résistance. Notre crainte est que cette création de branche spécifique pour la perte d'autonomie soit prétexte à mettre les retraités à l'écart du régime général d'assurance maladie. On peut également craindre un amalgame résultant du regroupement au sein d'une même branche de la dépendance - qui renvoie au grand âge et au handicap - et de l'autonomie qui concerne des personnes de tout âge, avec pour conséquence la mise à l'écart de personnes âgées.

ET LE FINANCEMENT ?

Les premières mesures de financement de cette nouvelle branche sont inscrites dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021.

En réalité, le financement provient d'un transfert du financement de la protection sociale vers l'impôt, essentiellement supporté par les salariés, les chômeurs et les retraités... et non par les employeurs, exonérés de cotisations sociales. En clair, c'est la solidarité intergénérationnelle qui est en danger avec la mise en œuvre du financement par l'impôt de cette cinquième branche. L'essence même de la Sécurité sociale est remise en cause.

Dans ces conditions, le SNETAA-FO ne veut pas d'une branche de protection sociale autonome. La différence pour les assurés sociaux est claire : le financement du risque de perte d'autonomie doit se retrouver englobé dans la branche assurance maladie. Le financement doit avoir une origine double : une part issue des cotisations des salariés, une part issue d'une participation patronale, montrant ainsi la solidarité entre les différentes composantes de la Nation. Sans cela, la privatisation ultérieure d'une « assurance dépendance » nous pend au nez ! Le SNETAA FO entend bien faire connaître et promouvoir cette position auprès des personnels qu'il représente.

ENSEIGNER À L'ÉTRANGER

Le mois de décembre est décisif pour les enseignants qui ambitionnent de quitter la métropole et ont envie d'une expérience à l'étranger.

C'est le 20 décembre que l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), par exemple, démarre sa campagne de recrutement des personnels résidents pour la rentrée 2021. Présente dans 140 pays avec plus de 260 établissements gérés directement ou en partenariat, l'AEFE est le plus gros opérateur des établissements français dans le monde.

Si les postes d'expatriés sont réservés aux personnels de direction, d'inspection ou d'enseignants ayant une mission pédagogique, les postes de résidents sont ouverts à tous les enseignants et les PLP peuvent aussi y prétendre, même s'il s'agit d'enseigner en collège et/ou en lycée. En effet, plus qu'un diplôme, ce sont les compétences et le parcours professionnel du candidat qui sont étudiés. Et la bivalence des PLP est un atout non négligeable.

Le calendrier et les modalités de recrutement sont explicités sur le site de l'AEFE : www.aefe.fr.

La Mission laïque française (MLF) est un autre opérateur important de l'enseignement français à l'étranger avec la gestion de 109 écoles situées dans 39 pays différents. Sa campagne de recrutement, qui a démarré dès septembre, se poursuit actuellement. Et même si le calendrier initial affiche une création de dossier avant le 31 octobre, la MLF a assuré au SNETAA, lors d'une audience fin novembre, que les candidatures pouvaient se faire au-delà de cette date.

Toutes les informations sont sur le site www.mlfmonde.org. Les offres d'emploi sont mises en ligne au fur et à mesure de leurs remontées, jusqu'à la mi-janvier.

Les sélections des candidats auront lieu en février/mars 2021, pour les deux opérateurs.

Les personnels titulaires retenus ont le statut de résidents en détachement (ils poursuivent donc leur carrière au sein de l'Éducation nationale – avancement, entretien de carrière...) et sont recrutés, depuis 2019, pour un temps maximum de 6 ans (2 fois 3 ans). À l'issue de leur contrat, ils bénéficient du retour dans leur académie d'origine.

Vous voulez en savoir plus sur les possibilités de travailler hors de l'Hexagone ? à l'étranger ? Le secteur « hors de France » du SNETAA-FO (snetaa.hdf@gmail.com) est aussi là pour vous informer, vous orienter, faire mûrir votre projet de départ. Alors, n'hésitez pas, nous répondons à toutes les demandes !



LE SNETAA-FO EST À VOTRE ÉCOUTE !

CONTACTEZ-NOUS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H30 À 18H AU **01 53 58 00 30**



JULES NAGBO
RELATION ADHÉRENT
0153580034

MARTINE LEHEMONET
ACOMPAGNEMENT DU HANDICAP
0602559815

MURIELLE TURCHI
PSYCHOLOGUE CLINICIENNE
0626979792

BRÈVES



01. OUTRE-MER : LES CSA SE RÉINVENTENT

La pandémie nous oblige tous les jours à réinventer nos pratiques et à innover : c'est aussi le cas pour les conseil syndicaux académiques (CSA) du SNETAA-FO qui se tiennent actuellement en métropole et dans les départements d'outre-mer. La Guyane, la Martinique, Mayotte ont ainsi tenu, fin novembre, leur CSA, soit à distance, soit sous forme hybride (pour rappel, Mayotte et la Guyane n'étaient pas soumises au même confinement que la métropole et la Martinique).

Ce sont ainsi, par exemple, jusqu'à 47 collègues qui ont participé au CSA de Martinique, ainsi que le secrétaire général, Pascal Vivier. Malgré la distance, les échanges ont été riches.

En attendant de se retrouver physiquement, les collègues savent que le SNETAA est toujours là et ne lâche rien !

02. LE LIVRET SCOLAIRE DU LYCÉE (LSL) EN LP

Les modalités d'utilisation du livret scolaire pour l'examen du baccalauréat professionnel ont paru au bulletin officiel n° 28 du 10 juillet 2020. L'annexe 1 présente le nouveau livret scolaire pour l'examen du baccalauréat en voie professionnelle et l'annexe 2 définit, par diplôme, les compétences évaluées en enseignement de spécialité. Ces documents s'appliquent à compter de la session 2022 du baccalauréat professionnel.

04. CONGÉ PARENTAL ET CARRIÈRE

D'après le décret n° 2020-529 du 5 mai 2020, les périodes de congé parental et de disponibilité pour élever un enfant sont prises en compte pour l'avancement d'échelon, dans la limite de 5 ans sur l'ensemble de la carrière. De plus, pour les PLP et CPE qui participent aux mouvements interdépartemental et interacadémique, l'échelon au 31 août 2020 (ou 1er septembre 2020) pris en compte dans le barème sera régularisé si nécessaire lors de la phase de barémage par les services académiques.

03. PARITARISME MIS À MAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le décret n° 2020-1426 du 20 novembre 2020 relatif aux commissions administratives paritaires (CAP) dans la fonction publique de l'État consacre la fin du paritarisme. En effet, les CAP nationales et académiques ne se réunissent plus pour les mutations et les promotions. Toutefois, le texte laisse une possibilité de maintenir des CAP dans certaines circonstances. Le SNETAA-FO va donc batailler pour que le paritarisme existe toujours en faveur des PLP. Un enseignement spécifique dans des établissements spécifiques ont créé le corps des PLP : nous exigeons le maintien de notre CAPN et de nos CAPA !





06. PROTOCOLE SANITAIRE ET PERSONNES VULNÉRABLES

À la demande des agents atteints de certaines pathologies et à l'appui d'un certificat du médecin, une prise en charge sera mise en place pour ces collègues.

Si le télétravail est impossible à organiser, alors l'administration doit mettre en œuvre les aménagements du poste de travail en respectant les mesures de protection renforcées. Mais si à leur tour ces mesures ne peuvent être mises en place, alors l'administration doit placer l'agent en ASA (autorisation spéciale d'absence).

Le SNETAA-FO considère que le télétravail doit être organisé et répondre à des critères stricts. En cas de doute, contactez le responsable du SNETAA-FO dans votre académie !

07. MODULES EN TERMINALE BAC PRO

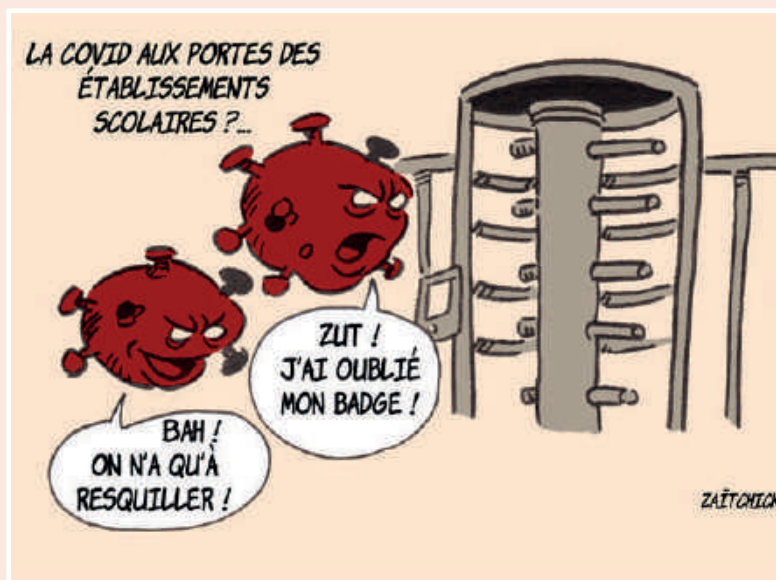
Le ministère doit prévoir dès maintenant la formation des PLP pour la mise en œuvre des modules d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études prévus dans l'emploi du temps des classes de terminale bac pro, dès la rentrée prochaine de 2021.

Le SNETAA-FO s'en préoccupe déjà et a adressé une requête à la DGESCO en ce sens.



05. INDEMNITÉ DE PROFESSEUR PRINCIPAL EN SEGPA : UNE DEMI-VICTOIRE !

Une note concernant la désignation d'un professeur principal en SEGPA et l'attribution de la part modulable de l'ISOE, en date du 18 novembre 2020, que le DGRH a adressée aux recteurs répond partiellement aux exigences du SNETAA-FO puisqu'elle n'intéresse que les PLP des classes de 3e. Nous allons donc demander en conseil d'État la part modulable de l'ISOE puisse être attribuée à tous les PLP professeurs principaux en SEGPA.



08. FAQ NEWS !

Le nouveau confinement a désorganisé les départs en PFMP. Mais des injonctions contradictoires venant surtout des IEN ont ajouté aux difficultés des collègues dans ce domaine.

Une FAQ est venue pourtant clarifier les choses et apporter le bon sens qu'il manquait jusqu'à présent sur la question des PFMP : revendiquez qu'elle soit respectée ! Ne vous faites pas induire en erreur !

Pour en savoir plus : 01 53 58 00 34 !

09. SEINE-SAINT-DENIS ET FIDÉLISATION

Par décret n° 2020-1299 du 24 octobre 2020 (et arrêté du même jour), il est décidé que les enseignants, comme beaucoup d'autres fonctionnaires, pourront percevoir une indemnité de 10 000 euros à condition d'avoir effectué 5 ans de service dans le département de la Seine-Saint-Denis (93). Pour les collègues déjà en place, il sera tenu compte du temps déjà passé avant le 1er septembre 2020, jusqu'à 4 ans (par exemple, un PLP affecté en Seine-Saint-Denis depuis 4 ans devra effectuer encore une année scolaire complète pour percevoir l'indemnité).

Pour le SNETAA-FO, c'est une avancée. Il restera à généraliser cette mesure à l'ensemble de l'académie de Créteil : ce sera le signe d'une vraie politique volontariste en faveur de ce territoire.

SUDOKU

	5		6					2
4							3	6
			8		3	4		
5		9		2		6		
	2		3		1		5	
6				9				8
3		8		4	2			7
		5	1				4	
2	4		5		7		9	1

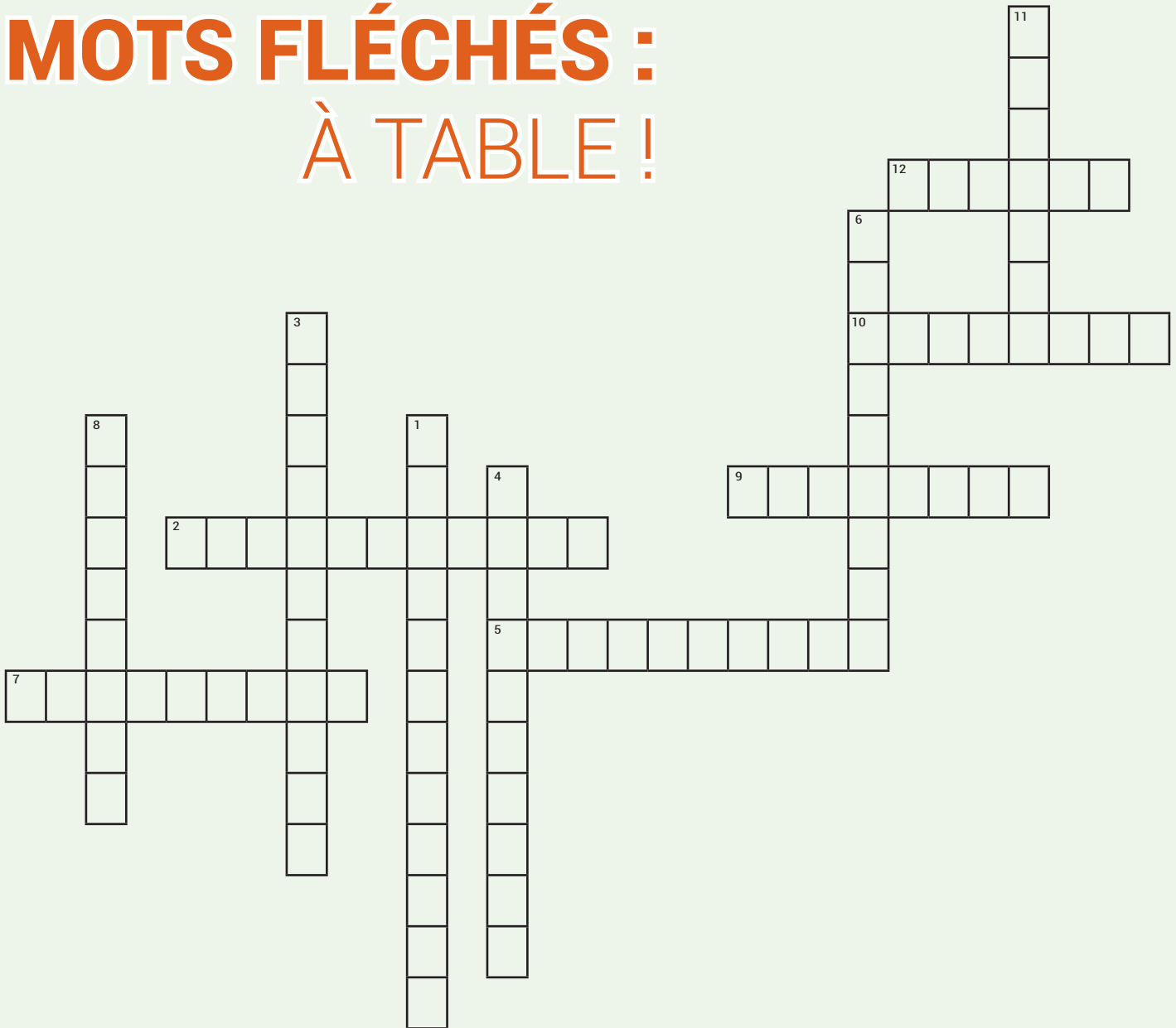
GRILLE 1

SUDOKU

9			6		4		7	
		7			9	1		
5				1				9
	7		1		6			8
4		1			5	6		
		8	7	3				1
8				7			9	
		9	2			3		6
1		2		6				4

GRILLE 2

MOTS FLÉCHÉS : À TABLE !



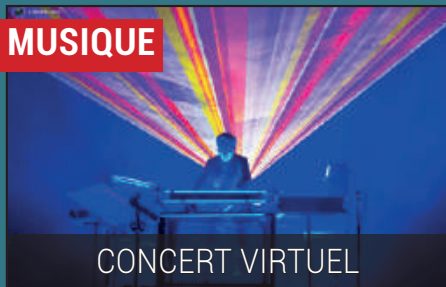
VERTICAL

1. tarte flambée, composée d'une fine abaisse de pâte, recouverte de crème fraîche, d'oignons et de lardons
3. plat dont le nom est dérivé du nom pomme de terre en savoyard
4. inspiré du hamin, plat hébraïque du shabbat; composé de 3 viandes différentes bœuf, agneau, porc, j'étais un plat de familles plutôt aisées
6. issue du mot « charbon », ma viande de bœuf ou porc mijote longuement dans une sauce à la bière
8. gâteau moelleux martiniquais fourré aux confitures de coco et goyave
11. petit délice pâtissier de Corse, je suis un flan au brocciu parfumé au citron

HORIZONTAL

2. spécialité pâtissière bretonne à l'abondante proportion de beurre
5. l'étymologie de mon nom ferait presque oublier ma provenance chinoise
7. spécialité à base de haricots secs, de viande, dont Castelnaudary revendique la paternité
9. née à Nîmes des échanges commerciaux entre les pêcheurs de Saint-Malo et le port de sel d'Aigues-Mortes.
10. véritable avalanche de fromage dans les assiettes, mon vrai nom serait « fromage rôti »
12. se décline en savoyarde, bourguignonne, cache même une religieuse au fond du caquelon

MUSIQUE



CONCERT VIRTUEL

JEAN-MICHEL JARRE

Pas de feu d'artifice cette année mais un concert exceptionnel depuis la cathédrale Notre-Dame. L'événement digital et gratuit sera diffusé sur Youtube, Facebook, BFMTV, FranceInter et le site de la mairie de Paris.

31 décembre 2020 | 23h25 à 00h15

OPÉRA



OPERA-COMIQUE.COM

HIPPOLYTE ET ARICIE DE RAMEAU

Tragédie lyrique en 5 actes de Jean-Philippe Rameau créée en 1733 à l'Académie royale de musique, d'après Phèdre de Racine (1677) et Phèdre d'Euripide (428 av. J.-C.). Disponible en replay sur le site de l'Opéra comique.

jusqu'au 13 mai 2021

LECTURE



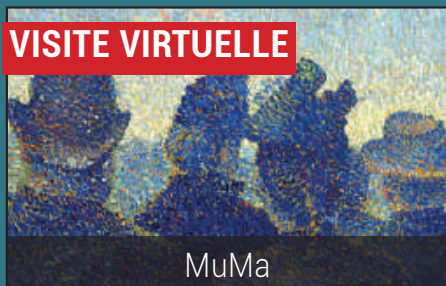
KUSAMA D'EISA MACELLARI

OBSSESSIONS, AMOUR ET ART

Derrière l'obsession pour les pois, on découvre avec fascination la vie controversée de Yayoi Kusama, figure de l'art contemporain japonais. Préparez-vous pour plonger dans le rouge et blanc.

disponible en librairie et en ligne

VISITE VIRTUELLE



MuMa

NUITS ÉLECTRIQUES

Visitez l'une des plus belles expositions de cette année et soyez éblouis par les jeux d'ombres et de lumières des 150 œuvres, présentées comme si vous y étiez.

muma-lehavre.fr/fr/expositions/nuits-electriques/visite-virtuelle

EXPOSITION



UNIVERSAL MUSEUM OF ART

STREET ART

Une promenade totalement immersive et littéralement à travers les murs, à la découverte d'œuvres de street art. Effet surprise garanti !

https://legacy-uma.org/exhibition/street_art/#/street_art/

CINÉMA



LA CINÉMATÈQUE

CINÉMA À VOLONTÉ

Vous aimez le cinéma ? Voici une alternative à Netflix : via la rubrique "Découvrir" de son site, la Cinémathèque vous offre 800 vidéos, en cette période incertaine.

<https://www.cinematheque.fr/decouvrir.html>

SOLUTION DES JEUX

SUDOKU GRILLE 2

1	5	3	6	7	4	9	8	2
4	8	7	2	5	9	1	3	6
9	6	2	8	1	3	4	7	5
5	3	9	7	2	8	6	1	4
8	2	4	3	6	1	7	5	9
6	7	1	4	9	5	3	2	8
3	1	8	9	4	2	5	6	7
7	9	5	1	8	6	2	4	3
2	4	6	5	3	7	8	9	1

SUDOKU GRILLE 2

9	1	3	6	2	4	8	7	5
2	6	7	5	8	9	1	4	3
5	8	4	3	1	7	2	6	9
3	7	5	1	4	6	9	2	8
4	2	1	8	9	5	6	3	7
6	9	8	7	3	2	4	5	1
8	3	6	4	7	1	5	9	2
7	4	9	2	5	8	3	1	6
1	5	2	9	6	3	7	8	4

MOTS FLÉCHÉS

VERTICAL

- FLAMMEKUECHE
- TARTIFLETTE
- BAECKEOFFE
- CARBONADE
- ROBINSON
- FIADONE

HORIZONTAL

- KOUIGNAMANN
- CHOUROUTE
- CASSOULET
- BRANDADE
- RACLETTE
- FONDUE

FICHE DE MISE À JOUR ET D'INSCRIPTION 2020-2021

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Date de naissance
 Adresse
 Code postal Ville
 Tel. fixe Tel. portable
 Adresse mail :

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

- Hors Classe Classe Normale Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle
-
- PLP AED/EAP/AESH Professeur Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
 Discipline Autre

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2020/2021

- Lycée Professionnel SEGPA (Collège)
 Lycée Polyvalent (SEP) EREA
 Autre
- Nom d'Établissement :
 Ville : Académie :

JE CALCULE MA COTISATION

échelon : tarif : quotité :

Cotisation : **quotité x tarif =**

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

- OUI + 25 €** (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail) **TOTAL : €**

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO 24 rue d'Aumale, 75009 Paris

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

 Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

**N'OUBLIEZ PAS DE
 JOINDRE VOTRE RIB AVEC
 VOS CODES IBAN ET BIC !**

Fait à :
 Le

SIGNATURE (obligatoire) :

Nom et adresse du créancier :
 SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale - 75009 Paris
 N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

UNE ADHÉSION DE

127 €



**snetaa
 FO**

**-66%
 DE DÉDUCTION
 FISCALE**

**COÛT RÉEL
 43,18 €**

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation complète sera prélevée de février à août, en sept fois.

TARIF MÉTROPOLE

Éch.	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Non-titulaires	
1	127 €	245 €	293 €	Indice	Cotisation
2	175 €	265 €	308 €	moins de 450	81 €
3	181 €	276 €	320 €	de 450 à 500	111 €
4	200 €	297 €	336 €	de 500 à 700	137 €
5	208 €	314 €		au delà de 700	160 €
6	214 €	326 €		Cotisations Uniques	
7	225 €			Sans solde	29€
8	236 €		HE-A 1 : 354 €	AED/EAP/AESH	49€
9	250 €		HE-A 2 : 370 €	Stagiaires	99€
10	269 €		HE-A 3 : 389 €	Retraités titulaires	135€
11	285 €			Retraités contractuels	49€

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 127 € ne vous coûte finalement que 43,18 € après déduction fiscale, soit 3,60 € par mois ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !

3,60 € =



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin !
 Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

REJOIGNEZ LE FORUM DES PLP

- OBTENEZ DE L'AIDE DE NOS MILITANTS
- APPORTEZ DU SOUTIEN À VOS COLLÈGUES
- REJOIGNEZ UNE COMMUNAUTÉ SOUDÉE
- AUCUNE INSCRIPTION N'EST REQUISE



WWW.SNETAA.ORG/FORUM